

## SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY

# La baisse de subvention pour l'école de musique passe mal

La décision du conseil communautaire du 23 mars dernier de réduire la subvention annuelle accordée aux trois écoles de musique du territoire Aunis Atlantique, dont Point Orgue, a fait réagir Marc Burgelin, son président. « C'est un coup dur pour nous car pour un budget annuel de 100 000 euros, l'école de musique reçoit 40 % de subvention de la CdC Aunis Atlantique, 20 % du Département, et le reste par les adhésions ». Il souligne « à partir de la rentrée prochaine, en septembre, ce sont moins de 12 000 euros que nous perdons, sans parler des 800 euros mensuels que nous devons verser en loyer à la mairie ».

Marc Burgelin estime que tout ça serait « pour que l'école de musique de Marans puisse recevoir l'augmentation qu'il n'a certainement pas eue au vote du conseil municipal de Marans », et de stipuler « l'école de musique Accord Parfait, à Andilly, est basé comme notre école avec des professeurs professionnels, issus de conservatoires de la région, et rémunérés, ce qui n'est pas le cas de l'Union Musicale... » Il insiste : « l'éveil de Marans était très bien, je ne comprends pas ce changement de statut. Et dire que des professeurs bénévoles font la même chose, c'est une utopie ».

### « Un frein radical »

Des propos renouvelés, entre autres, dans son courrier du



**Marc Burgelin chiffre le manque à gagner à 12 350 euros pour l'année.** F. A.

10 mars dernier, adressé à Sylvie Gatineau, maire de Saint-Jean-de-Liversay et conseillère communautaire déléguée à la culture, ainsi qu'à Olivia Paltrier, au service développement culturel de la CdC Aunis Atlantique. Ce courrier fait suite à la réunion du 17 février lorsque l'élue signifiait cette perte conséquente pour le président de l'école qui « mettra un frein radical à toutes créations de nouvelles classes et au développement » qu'il avait envisagé. Vanessa Brossard, chargée de l'administratif et de l'accueil à l'école Point Orgue, déclare « il reste à la charge des parents un peu plus de 400 euros par enfant, et 200 euros pour la danse ». Pour Marc. Burgelin, « nous avons tenu nos engagements depuis quarante ans en donnant à nos élèves un enseignement de qualité ».

F. A.